



# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### DECISION n° 2023-660

*(Annule la décision n°2021-511 et n° 2021-506, 2021-508, 2021-510, 2021-512, 2021-513, 2021-514 et 2021-516)*

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

#### SERVICE SOCIAL

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la nomination en date du 30/01/2018 en qualité d'assistante sociale de Madame EL HABIBI Samira,*

*Vu la nomination en date du 10/06/2014 en qualité d'assistante sociale de Madame BOUCHET Catherine,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 9 juillet 2021, nommant Madame Anaïs VERDIN comme Directeur d'hôpital, sur le poste de Directrice adjointe en charge des ressources humaines et des affaires médicales, à compter du 17 août 2021,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT comme Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame EL HABIBI Samira,

A effet de signer :

- les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP),
- les assignations des agents du service social en vue d'assurer le service minimum en cas de grève.

#### **Article 2 :**

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame EL HABIBI Samira, délégation de signature est donnée à Madame BOUCHET Catherine, à effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal Judiciaire au Tribunal de Proximité et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

#### **Article 3 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e) sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.



**Article 4 :**

La présente décision prend effet à compter du 1er octobre 2023.

Fait à Dreux, le 1er octobre 2023,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

**Madame Anaïs VERDIN,**  
Directrice des Ressources Humaines



**Madame EL HABIBI Samira,**  
Assistante sociale



**Madame BOUCHET Catherine,**  
Assistante sociale



Copie :

- Dossier administratif, intéressées, préfecture, conseil de surveillance